



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juillet 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, David Le Doussal, Gérard Jambou, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40) Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

Pouvoirs :

Eric Alagon a donné pouvoir à Yvette Metzger
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Christophe Couic (à partir de 20h40)
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absent : Jean-Pierre MOING

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES JARDINS FAMILIAUX »

Exposé :

L'association « Les Jardins familiaux » a dû, en raison de conditions météorologiques difficiles de l'hiver 2016-2017, engager différents travaux pour remettre en état plusieurs de ses parcelles.

C'est dans ce contexte que l'association a sollicité une aide financière exceptionnelle pour réaliser les réfections nécessaires.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association « Les Jardins familiaux ».

Avis favorable de la commission solidarités personnes âgées 27 juin 2017

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 juin 2017

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

